



CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2025

Le Conseil Municipal s'est réuni le 24 mars 2025, à 20h à la mairie, sous la présidence du Maire. Il a désigné un(e) secrétaire de séance et a approuvé le Procès-verbal de la séance précédente.

Le Conseil Municipal a ensuite délibéré sur les points suivants :

AFFAIRES BUDGÉTAIRES :

Approbation du Compte Financier Unique 2024 et affectation du résultat 2024 sur 2025

Le Maire a présenté le Compte Financier Unique 2024 (CFU 2024) dont le projet a été discuté lors de la commission des finances du 11 mars 2025. Pour rappel, le CFU remplace le Compte de Gestion tenu par le percepteur et le Compte Administratif de la commune, dès 2024. Il est consultable à la mairie et une note de présentation synthétique est mise en ligne sur le site Internet.

Fiscalité directe locale 2025

Comme annoncé lors du Débat d'Orientation Budgétaire présenté au cours du Conseil Municipal du 11 février 2025, les élus ont décidé de ne pas augmenter les taux de la fiscalité directe locale.

Vote du budget primitif 2025

Le Maire a proposé à l'assemblée délibérante le vote du budget primitif 2025 (BP 2025) dont le projet a été discuté lors de la commission des finances du 11 mars 2025. Il est consultable à la mairie et une note de présentation synthétique est mise en ligne sur le site Internet.

Constitution de provisions sur risques

Les élus ont décidé d'une méthode de calcul pour la constitution de provisions pour risques pour les restes à recouvrer qui deviennent compromis. À titre d'exemple, il faudra provisionner à hauteur de 1415,98 € en 2025.

Révision des loyers au 1^{er} avril 2025

Les baux des logements communaux prévoient une augmentation annuelle, au mois d'avril, qui est calculé en fonction de l'indice de référence des loyers (INSEE) au 3^{ème} trimestre a-1.

Cette année, l'indice présente une augmentation de 2,47 %. Le montant des loyers est revu ainsi qu'il suit.

	<u>LOYERS 2024</u>	<u>LOYERS 2025</u>
20 rue Rabelais 1 ^{er} étage – F3	300 €	307 €
20 rue Rabelais 1 ^{er} étage - F4	414 €	424 €
20 rue Rabelais 2 ^{ème} étage – F3	300 €	307 €
20 rue Rabelais 2 ^{ème} étage - F4	414 €	424 €
22 rue Rabelais – F3	303 €	310 €
22 rue Rabelais – F3	303 €	310 €
1 rue Joliot Curie 1 ^{er} étage	696 €	713 €
10 rue Rabelais - RDC	535 €	548 €
8 place de la République – 1 ^{er} étage	400 €	410 €
1 rue d'Ars - F2	450 €	461 €
1 rue d'Ars - F3	500 €	512 €

Exceptions : gratuité pour le prêtre (prévu par le Concordat). Gratuité pour les sinistrés dans la limite d'un mois. Gratuité pour les réfugiés dans la limite de 6 mois. Tarif préférentiel en cas de logement de fonction : 50 % de réduction.

RESSOURCES HUMAINES :

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Le Conseil Municipal a délibéré quant aux modalités de remboursement des frais de déplacement du personnel communal, conformément à la réglementation en vigueur.

AFFAIRES FONCIÈRES :

CESSION D'UNE PORTION DE CHEMIN CONTIGÛE AU 38 RUE DES BLEUETS

Un administré a demandé à racheter une petite portion de chemin, contigüe à sa propriété au 38 rue des Bleuets. Celle-ci n'est pas utilisée par le public et la commune n'a aucun intérêt à la conserver. Les Domaines estiment ce bien à 259 € pour 7 m² et tous les frais annexes seront supportés par l'acquéreur (notaire, arpentage, etc.).

VIE ASSOCIATIVE

Subvention aux associations

Chaque année, au 1^{er} trimestre, la commune verse une subvention aux associations, sous forme d'acomptes pour certaines et de versement définitif pour d'autres. La commune versera les sommes suivantes aux associations, fin mars / début avril :

Acompte		Versement unique	
ASP Aikibudo	500,00 €	ASP Pétanque	600,00 €
ASP Basket	16 500,00 €	Club canin	600,00 €
ASP Football	2 500,00 €	Chorale	800,00 €
Judo Club	2 500,00 €	École de musique	500,00 €
ASP Tennis	1 800,00 €	Souvenir Français	155,00 €
ASP Tennis de Table	3 000,00 €	UNC	255,00 €
		Club de l'amitié	1 000,00 €
		Amicale du Personnel Communal	2 000,00 €
		Pompiers Moyeuivre	200,00 €

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRISCOLAIRES, ENFANCE

Crédits scolaires 2025/2026

Comme chaque année, une délibération a été prise pour attribuer les crédits scolaires 2025/2026 (fournitures consommables allouées aux écoles maternelles et élémentaires) : 37 € par enfant de l'école élémentaire et 40 € par enfant de l'école maternelle.

Séjours été 2025

Comme chaque année, la FOL PEP de la Moselle proposera des séjours aux enfants quercussiens pour les vacances d'été. L'assemblée délibérante a décidé de prendre en charge le « solde à régler » ainsi qu'il suit :

Quotient familial	Tranche 1 QF < 500 €	Tranche 2 501 < QF < 850	Tranche 3 851 < QF < 1250	Tranche 4 1251 < QF
Participation de la famille	50%	55%	60%	65%

Participation aux projets scolaires – 2024/2025

Le Conseil Municipal a accepté de financer les transports relatifs aux projets scolaires de l'école élémentaire :

CLASSE	DATE ET LIEU	PARTICIPATION DEMANDÉE
CP A et CP B	Sortie à la ferme de Henning - Le 22 mai 2025	625 €
CM1 x 2	Sortie à la Ferme équestre du vieux Fey - Le 6 juin 2025	640 €
CE1 A, CE1 B, CP/ CE2	Sortie à Azannes « les vieux métiers » - Les 3 et 18 mars 2025	2 x 660 €
CM1, CM2 A, CM2 B, CM1/CM2	Sortie à Bonzée - Les 13 et 26 mai 2025	2 x 625 €
		3 835 €

AFFAIRES DIVERSES

Délégation de service publique pour la gestion du funérarium – lancement

La délégation de service publique pour la gestion, la surveillance et l'entretien du funérarium communal situé rue Berthelot arrive à échéance en fin d'année 2025. Une nouvelle procédure de mise en concurrence doit donc être lancée et le Conseil Municipal a donné son accord sur le lancement d'une nouvelle délégation de service public ainsi que sur ses caractéristiques principales.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

-

À Sainte Marie-aux-Chênes, le 27 mars 2025
Le Maire, Sylvie LAMARQUE



